Programme spécifique de recherche RDT: sciences et technologies marines (1994-1998)

1994/0085(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine des sciences et de la technologie marine pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 228 millions d'écus. - Objectif général du programme: le programme assure la continuité des précédents programmes MAST et MAST II sous une forme et un contenu actualisés. Domaines de recherche couverts par le programme: - Sciences marines: recherche sur les systèmes marins; milieux marins extrêmes; recherche sur les mers régionales; - Recherche marine stratégique: recherche sur les mers côtières et le plateau continental; ingénierie côtière; évaluation des risques et des imacts; - Technologies marines: technologies génériques; systèmes avancés; - Initiatives de soutien: coordination, coopération et échanges d'information entre chercheurs européens. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.